

Comité des Journées de Solidarité Bourse aux Jouets et à la Puériculture REGLEMENT 2024.

Article 1 :

Dépôt des articles : Vendredi 15 novembre 2024 de 17h à 20h
Samedi 16 novembre 2024 de 9h à 10h30

Vente des articles : Samedi 16 novembre 2024 de 13h à 18h
Dimanche 17 novembre 2024 de 10h à 12h30

Reprise des invendus et paiement :

Dimanche 17 novembre 2024 obligatoirement de 17h à 18h30

Aucun dépôt ne sera accepté sans inscription au préalable.

Inscription :

Renseignements : bourse@cjs-leperreux94.fr

Article 2 :

La Bourse aux Jouets et Livres Jeunesse a pour but de prendre en dépôt-vente des jouets et livres jeunesse **complets, propres et en bon état**. Tous les articles sont les bienvenus (sauf articles refusés – voir la liste ci-dessous **écrite en rouge**).

Ne seront pas acceptés : les jouets sales, en mauvais état ou incomplets ;

Les Lego, Playmobil, etc... **non emballés** ; tout objet jugé non conforme.

Tous les sachets devront être **agrafés** et **scotchés** pour éviter les vols.

(Emballer visiblement : type sachet de congélation ou boîte de croissant en plastique transparente).

Réunir les petites pièces d'un jeu et les mettre dans un sachet transparent. Le tout doit être **agrafé ET scotché** à la pièce principale (ex. maison de poupée ou garage avec accessoires).

Pour les objets que nous ne pouvons construire, faute de place, joindre une photo visible de l'objet monté.

Les livres avec page déchirée ou écrites ne seront pas acceptés.

Les jouets à piles doivent être amenés avec des piles pour pouvoir être testés. Les jeux qui ne pourront pas être vérifiés seront refusés.

Liste des articles refusés à la vente :

UNIVERS 1^{er} AGE

- **Peluches, doudou (même neuf) et peluches musicales, peluches hochet**
- **Décoration de chambre enfants : lampe de chevet, toise-fresque, porte manteau, cadre décoratif, etc...**

JOUETS

- **Consoles de jeux vidéo et jeux**
- **Tablettes autres que pour enfants**

LECTURE

- **Dictionnaire**
- **Magazine**
- **Cahier de jeux**

DIVERS

- **Cartables, sac à dos, trousse, parapluie**
- **Bouée piscine, ceinture de natation, piscine bébé ou enfant, sac de plage, jeux de plage : seaux, pelle, forme moulage ...**
- **Articles pour portique extérieur, tobogan,**
- **Petit mobilier : chaise enfant, table enfant**
- **Réveil 3D**
- **Fournitures scolaires**

Liste non exhaustive...

Article 3 :

La vérification des articles s'effectue, par un bénévole, avec le déposant lors de l'enregistrement, le vendredi soir ou le samedi matin, suivant votre heure de rendez-vous.

Tous les articles seront scannés, afin de s'assurer du bon fonctionnement du « QR code ».

Les responsables de la bourse aux jouets se réservent le droit de refuser au moment du dépôt ou de retirer de la vente, tout article en mauvais état, incomplet ou un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse.

Article 4 :

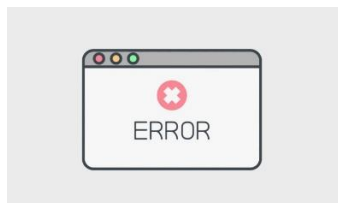
1 liste de maximum 40 articles par vendeur / Famille.

Les articles à partir de 40€ devront avoir une photo. Voir le TUTO inscription BAJ 2024.

L'étiquette « QR code » devra être scotchée de façon à ce que le « QR code » soit à plat et ne présente ni pliure ni découpage, ni déchirure.

Toute étiquette, dont « le QR code » est pliée, découpée ou déchirée ne pourra pas être reconnue lors du passage en caisse.

Les étiquettes devront être scotchées par vos soins, avant la dépose des articles.



Elle sera apposée, dans la mesure du possible, sur le devant de l'article et le plus visible possible.



Les puzzles ainsi que les jeux de société devront être scotchés des 4 cotés avec du scotch blanc (voir photo)

Pour un article où le « QR code » ne peut être apposé à plat, mettre du scotch sur l'étiquette, recto – verso, pour la solidifier et l'attacher à la pièce principale avec un serflex et au besoin du scotch



Article 5 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" sera l'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs.

- Un droit d'entrée à la bourse aux jouets et livres jeunesse sera demandé au vendeur : la participation est de **10 %** du montant total de la liste enregistrée sur le site internet, ce qui inclut les articles annulés au dépôt ou non apportés, le vendredi soir ou le samedi matin. [Le règlement](#)

doit être fait en espèces avec l'appoint et seulement le jour du dépôt des articles. La bourse aux jouets et livres jeunesse est ouverte à tous, les achats sont réglables comptant en espèces, chèques et Carte Bancaire (à partir de 15€ + frais de 0,50€ en Carte Bancaire).

- L'acheteur payera l'article avec une commission de 10% appliqué sur le prix vendeur, fixé librement par le vendeur.
Ex : prix vendeur 10€ = prix acheteur 11€

Article 6 :

Les prix vendeurs sont fixés par le vendeur. Ces prix ne sont ni modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse.

Prix des jouets et des livres: 0.50€ en 0,50€

Les vendeurs récupéreront les articles invendus ainsi que la recette des objets vendus, le dimanche conformément à l'article 1.

Dimanche 17 novembre 2024 obligatoirement de 17h à 18h30

Les objets non récupérés le dimanche soir seront offerts à différentes associations caritatives. Tout paiement non retiré sera acquis au profit de l'association "Comité des Journées de Solidarité".

Si vous souhaitez que vos invendus soient donnés à des associations caritatives, vous pouvez l'indiquer sur la 1ere page de création de votre compte.

Les dépositaires auront à leur charge le démontage des articles assemblés lors du dépôt.

Article 7 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" se réserve le droit d'exclure ou de refuser toute personne qui ne se plierait pas au règlement en vigueur.

La gestion de cette manifestation est exclusivement effectuée par des **bénévoles**.

Article 8 :

L'association "Comité des Journées de Solidarité" décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets confiés durant toute la durée de l'opération.